

Le Bureau s'est réuni le 17 janvier 2019, sur convocation du Président en date du 11 janvier 2019.

**Présents-es** : F. CHARTREUX, J.P. COUTEAU, L. GUYOT, R. SILLAIRES, J. BOCANEGRA, R. ARNOULD, P. MONALDESCHI G. LIOUVILLE, J.L. STAROSSE, E. PAYEUR, C. ASSFELD LAMAZE, O. HEYOB, K. JUVEN, D. PICARD

**Excusés(ées)**: A. HARMAND, J.L. CLAUDON, C. THERMINOT, P. HENNEBERT

**BU2019-02 – FINANCES (7.10) - DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2019 CONCERNANT LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA PEPINIERE-CENTRE D'AFFAIRES DU GENIE A ECROUVES**

Inaugurée en mars 2018, la pépinière-centre d'affaires du Génie est désormais intégralement occupée par des entreprises locataires. Du fait de ce constat, des travaux d'extension et d'aménagement de nouveaux bureaux, en partie centrale du bâtiment, vont être entrepris afin de disposer d'une offre locative disponible à l'été 2019.

La présente délibération porte sur une demande de subvention au titre de la DETR 2019 pour ce programme de travaux.

Les travaux d'aménagement, objet de la demande de subvention DETR permettront de disposer de bureaux individuels de 14 m<sup>2</sup> à plus de 50 m<sup>2</sup>, d'une salle de réunion et d'un espace dit « coworking » au 2<sup>ème</sup> étage de la Pépinière du Génie.

Il s'agit d'une 1<sup>ère</sup> phase d'extension ; une 2<sup>ème</sup> fait actuellement l'objet d'une étude de programmation sur le RDC et 1<sup>er</sup> étage du même bâtiment.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux d'extension se décline ainsi :

DEPENSES	Montants HT	RESSOURCES	Montants HT	%
<b>Maitrise d'œuvre</b> <i>(y compris programmation rdc+1<sup>er</sup>)</i>	21 150.00	ETAT  • <b>DETR 2019</b>	<b>97 263.44</b>	40.00
<b>Travaux</b> Menuiserie -Platerie-isolation- Electricité- Chauffage- sols -Peinture-	201 826.00	FONDS PROPRES CC2T  dont 3 ans de loyers Pép./Centre Affaires	145 895.16  52 611.00	60.00
<b>Aléas/études complémentaires</b>	20 182.60			
<b>TOTAL</b>	<b>243 158.60</b>	<b>TOTAL</b>	<b>243 158.60</b>	100.00

En conséquence, le Bureau communautaire est invité à :

- Autoriser le Président à solliciter l'accompagnement financier de l'Etat au titre de la DETR 2019 pour le projet tel que décrit ci-dessus et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**